COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 21 MARS 2022

Convocation du Conseil Municipal en date du 15 MARS 2022.

La séance débute à 19h45.

Conseil en exercice:

Gilbert MARCON, Maire,

Benoît VIDAL, Agnès DUDAL, Antoine RAMOS, Marie-Paule ROURISSOL, adjoints,

Thibault BERTRAND, Corinne BORTOLOTTI, Stéphanie SOULIER, Nicolas GUISCHET, William FONTI, Mélanie GENTE, Lucie BRUNO, Francis BAYLE, Jean-Marc GIACOPELLI, conseillers.

Etaient présents:

Gilbert MARCON, Benoît VIDAL, Antoine RAMOS, Marie-Paule ROURISSOL, Corinne BORTOLOTTI, Stéphanie SOULIER, Nicolas GUISCHET, Mélanie GENTE, Francis BAYLE.

Etaient absents:

Mme Agnès DUDAL donne procuration à M. Nicolas GUISCHET, Mr Thibault BERTRAND donne procuration à Mme Stéphanie SOULIER. Mme Lucie BRUNO,

M. William FONTI,

- M. Jean-Marc GIACOPELLI.
 - Le quorum étant atteint le conseil municipal peut délibérer valablement.
 - Le conseil municipal est présidé par Gilbert Marcon, Maire.
- Le conseil désigne Marie-Paule ROURISSOL pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.
 - Le compte-rendu de la séance du 31 janvier 2022 est approuvé à l'unanimité.

1 – Délibération portant sur l'examen et le vote du compte de gestion 2021 du budget principal :

M. le Maire expose au Conseil Municipal que le compte de gestion est établi par M. Eric Heyraud à la clôture de l'exercice et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le Conseil Municipal ouï l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité.

2 - Délibération portant sur le vote du compte administratif 2021 du budget principal :

M. le Maire désigne M. Francis BAYLE, doyen de l'assemblée pour présenter le compte administratif 2021 du budget principal avec les résultats suivants :

Section INVESTISSEMENTS:

Dépenses prévues :	2 869 913, 03 €
Dépenses réalisées :	1 205 167, 33 €
Restes à réaliser en dépenses :	700 000, 00 €

Recettes prévues :	2 869 913, 03 €
Recettes réalisées :	899 597, 76 €
Restes à réaliser en recettes :	800 000, 00 €

Section FONCTIONNEMENT:

Dépenses prévues :	876 106, 43 €
Dépenses réalisées :	279 726, 38 €

Recettes prévues :	876 106, 43 €
Recettes réalisées :	865 941, 54 €

Résultat de clôture de l'exercice :

Investissement:	- 305 569, 57 €
Fonctionnement:	586 215, 16 €
Résultat global :	280 645, 59 €

Le Maire quitte la séance du Conseil Municipal au moment du vote, le compte administratif est approuvé à l'unanimité par le Conseil Municipal.

3 - Délibération portant sur l'affectation du résultat 2021 du budget principal :

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

Un excédent de fonctionnement de : 179 625, 30 € Un excédent 2020 reporté de : 406 589, 86 € Soit un excédent cumulé de fonctionnement de : 586 215, 16 €

Un déficit d'investissement de :305 569, 57 €Un excédent de restes à réaliser de :100 000, 00 €Soit un besoin de financement de :205 569, 57 €

Décide d'affecter le résultat 2021 comme suit :

Résultat d'exploitation au 31/12/2021 : excédent 586 215, 16 € Affectation complémentaire en réserve (1068) : 205 569, 57 €

Résultat reporté en fonctionnement (002) : excédent 380 649, 59 € Résultat d'investissement reporté (001) : déficit 305 569. 57 €

L'affectation du résultat 2021 est approuvée à l'unanimité par le Conseil Municipal.

4 – Délibération portant sur l'examen et le vote du compte de gestion 2021 du budget annexe assainissement :

M. le Maire expose au Conseil Municipal que le compte de gestion est établi par M. Eric Heyraud à la clôture de l'exercice et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le Conseil Municipal ouï l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité.

5 – Délibération portant sur le vote du compte administratif 2021 du budget annexe assainissement :

M. le Maire désigne M. Francis BAYLE, doyen de l'assemblée pour présenter le compte administratif 2021 du budget annexe assainissement avec les résultats suivants :

Section INVESTISSEMENTS:

Dépenses prévues : 25 192, 08 € Dépenses réalisées : 20 057, 77 €

Recettes prévues : 25 192, 08 € Recettes réalisées : 20 016, 81 €

Section FONCTIONNEMENT:

Dépenses prévues : 32 590, 00 € Dépenses réalisées : 23 179, 44 €

Recettes prévues : 32 590, 00 € Recettes réalisées : 20 016, 81 €

Résultat de clôture de l'exercice :

Investissement : -40, 96 €Fonctionnement : 10 464, 19 €Résultat global : 10 423, 23 €

Le Maire quitte la séance du Conseil Municipal au moment du vote, le compte administratif du budget annexe assainissement est approuvé à l'unanimité par le Conseil Municipal.

6 – Délibération portant sur l'affectation du résultat 2021 du budget annexe assainissement :

Constatant que le compte administratif du budget annexe assainissement fait apparaître :

Un déficit de fonctionnement de : 2 069, 79 €
Un excédent 2020 reporté de : 12 533, 98 €
Soit un excédent cumulé de fonctionnement de : 10 464, 19 €

Un déficit d'investissement de : 40, 96 € Soit un besoin de financement de : 40, 96 €

Décide d'affecter le résultat 2021 comme suit :

Résultat d'exploitation au 31/12/2021 : excédent 10 464, 19 €
Affectation complémentaire en réserve (1068) : 40, 96 €

Résultat reporté en fonctionnement (002) : excédent 10 423, 23 € Résultat d'investissement reporté (001) : déficit 40, 96 €

L'affectation du résultat 2021 du budget annexe assainissement est approuvée à l'unanimité par le Conseil Municipal.

7 - Modification des statuts de la Communauté des Communes Berg et Coiron :

M. le Maire soumet à l'avis du Conseil Municipal la modification statutaire de la Communauté de Communes Berg et Coiron qui concerne plusieurs points :

- Au niveau de l'amélioration de l'offre d'activités pour l'enfance et la jeunesse, il est important de préciser qu'il s'agit de l'accueil de loisirs périscolaires des <u>mercredis</u> pour laisser la responsabilité du périscolaire aux communes concernées les autres jours de la semaine.

- Au niveau de la Voie Verte entre Saint-Germain et Saint-Pons, il est important de préciser qu'il s'agit de la création, de l'aménagement et de l'entretien de celle-ci sur le linéaire de l'ancienne voie ferrée dans le bloc de compétences « Aménagement de l'espace ».
- Au niveau du bloc de compétences « « construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire » il est nécessaire d'ajouter la ligne « Complexe Sportif René Ducharme à Villeneuve de Berg ».
- Enfin cette modification des statuts est l'occasion de mettre à jour, article 5, la composition du conseil communautaire. Un arrêté préfectoral, en date du 18 octobre 2019, a entériné l'accord local voté par les conseils municipaux dérogeant à la répartition de droit commun.

Le Conseil Municipal ouï l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité.

8 – Convention avec le SDEA pour une mission d'assistance technique aux collectivités :

M. le Maire expose au Conseil Municipal qu'une convention avec le SDEA peut être mise en place pour assister techniquement la commune dans ses travaux de réhabilitation et d'entretien des voies communales. Le coût H.T. de cette prestation est de 1 737, 50 € par an pour 32892 mètres linéaire de voies communales représentant 2,50 € HT par habitant.

Le Conseil Municipal ouï l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité.

9 – Convention avec le Syndicat Olivier de Serres pour une extension de réseau d'alimentation en eau potable :

M. le Maire expose à l'assemblée que dans le cadre du renouvellement et de la réorganisation du réseau d'eau potable sur la commune au quartier La Plaine suite à l'installation de deux exploitations, il a sollicité le Syndicat Olivier de Serres pour procéder à une extension du réseau d'alimentation en eau potable.

Il propose de signer une convention définissant les conditions de réalisation de cette extension et la répartition financière entre les différents intervenants.

Mme Marie-Paule ROURISSOL n'a pas pris part au débat ni au vote.

Le Conseil Municipal ouï l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité.

Fin du Conseil Municipal,

Monsieur le Maire clôt la séance à 20h40.